

Un Franco-rwandais dénonce une persécution de Kigali et nie toute complicité dans le génocide

AFP, 13 décembre 2021

Un Franco-Rwandais jugé à Paris pour complicité de génocide et de crimes contre l'humanité s'est dit lundi persécuté pour son appartenance à l'opposition rwandaise, niant une nouvelle fois avoir transporté des tueurs sur des lieux de massacres.

Claude Muhayimana, 60 ans, est membre du Congrès national rwandais (RNC), parti d'opposition au régime de Paul Kagame. « *Tout ce qui m'arrive aujourd'hui, c'est dû à mon engagement au sein de l'opposition RNC* », a-t-il lâché, après avoir été invité par le président de la cour d'assises à faire une déclaration, avant le début de son interrogatoire.

« *Le RNC a été fondé en décembre 2010. En février 2011, le premier déplacement de membres du parti en dehors de Washington, c'est à Rouen* »,

a déclaré l'accusé, avec calme mais émotion.

« *On a organisé des manifestations à Rouen qui n'ont pas donné une bonne image du gouvernement rwandais* », a insisté l'accusé, visé par une plainte du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) datant de 2013.

Le génocide contre la minorité tutsi, orchestrée par le régime génocidaire hutu, a fait plus de 800.000 morts entre avril et juillet 1994 au Rwanda.

M. Muhayimana, 60 ans, un chauffeur de Kibuye (ouest), est accusé d'avoir « *aidé sciemment* » des militaires et des miliciens en assurant leur transport sur des lieux de massacres dans l'ouest du pays en 1994.

« *Depuis des semaines, j'ai entendu beaucoup de gens m'accuser d'avoir participé aux massacres, que*

des gens m'avaient vu » avec untel ou untel, « *c'est des choses qui me sont étrangères* », a-t-il déclaré.

Concernant les accusations du transport des tueurs, « *je voudrais dire que j'étais chez moi et que j'étais malade* », a-t-il réaffirmé, malgré les déclarations de témoins attestant l'avoir vu assurant ces transports.

M. Muhayimana, qui ne s'était plus exprimé depuis le début du procès fin novembre, a expliqué avoir grandi jusqu'en 1994 « *sans distinguer les Hutu et les Tutsi* ».

« *Parmi mes amis, 90% étaient des Tutsi* », a-t-il affirmé, d'une voix claire et assurée, citant une longue liste de noms.

M. Muhayimana a épousé une femme d'origine tutsi. Le couple est aujourd'hui séparé.

Lors des semaines d'auditions de témoins, plusieurs ont attesté que le couple avait caché des Tutsi dans sa maison, et notamment payé les tueurs afin de sauver ces personnes d'une mort certaine.

« *J'ai pris ce risque pour essayer de sauver les innocents qui étaient chassés et aujourd'hui je suis devant le tribunal et c'est moi qu'on accuse d'être génocidaire ?* », a lancé M. Muhayimana, qui est cantonnier dans la ville française de Rouen (nord-ouest).

Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Le verdict est attendu jeudi.